



idico

Publication d'informations en matière de promotion
des caractéristiques environnementales ou sociales

IDICO CROISSANCE 5 PRIVATE INVESTORS

12/06/2023

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales

| | |
|---|---|
| A. RESUME | 3 |
| B. SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE | 4 |
| C. CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER | 4 |
| D. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT | 5 |
| E. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS | 6 |
| F. CONTROLES DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES | 7 |
| G. METHODES | 8 |
| H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES | 8 |
| I. LIMITES AUX METHODES ET AUX DONNEES..... | 9 |
| J. DILIGENCE RAISONNABLE | 9 |
| K. POLITIQUES D'ENGAGEMENT | 9 |
| L. LORSQU'UN INDICE EST DESIGNE COMME INDICE DE REFERENCE POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES PAR LE PRODUITS FINANCIERS, « INDICE DE REFERENCE DESIGNES » | 9 |

A. Résumé

Le Fonds idiCo Croissance 5 Private Investors (ci-après le « Fonds »), géré par la Société de Gestion (ci-après « idiCo »), accompagne les entreprises dans le cadre de leurs opérations de croissance et de transmission. Le Fonds investit dans des entreprises dans le cadre d'opérations majoritaires ou minoritaires de capital développement et de transmission et plus généralement de financement d'entreprises (qui pourront prendre la forme d'opérations de leverage buy out (LBO)). Les entreprises visées ont une valeur d'entreprise qui se situe principalement entre quarante millions (40.000.000) d'euros et trois cents millions (300.000.000) d'euros (cette valeur étant appréciée à la date du premier investissement du Fonds dans l'Entreprise concernée).

De manière non-exhaustive, les caractéristiques environnementales et/ou sociales suivies par la Société de Gestion dès la réalisation d'un investissement sont :

- Critères environnementaux :
 - Politique de réduction des gaz à effet de serre
 - Initiatives environnementales mises en œuvre pour diminuer l'empreinte carbone des produits et services des participations
 - Initiatives visant à réduire la consommation d'eau
- Caractéristiques Sociales :
 - Actionnariat salarié (en % des salariés)
 - Parité (% de femmes dans l'entreprise)
 - Prévention des accidents du travail
- Caractéristiques liées au principe de bonne gouvernance :
 - Transparence de la rémunération des dirigeants
 - Comité d'audit Indépendance du conseil d'administration / conseil de surveillance
 - Mise en place d'une politique RSE

A partir de la clôture de l'exercice suivant l'exercice de la Constitution, le Fonds est investi au minimum à 85% dans des entreprises qui participent à l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociale et au maximum 15% dans des liquidités.

Afin de s'assurer de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds, un processus de gestion ESG a été mis en place tout au long du cycle d'investissement et se décline à travers plusieurs mesures :

- Pendant la phase de sélection :
 - L'application d'une politique d'exclusion
 - La réalisation d'une due diligence ESG réalisée par un prestataire externe pour chaque investissement
- Pendant la vie du financement
 - Un suivi annuel de la performance ESG via l'envoi d'un questionnaire aux participations qui permet ensuite de calculer une notation ESG et d'effectuer un reporting ESG

L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds est la notation ESG des entreprises investies dont la méthodologie a été développée en interne. Elle permet d'évaluer et de suivre le déploiement de la démarche ESG de la participation.

L'équipe du Fonds recommande aux participations de mettre en place des pratiques de bonne gouvernance lors de la phase de sélection via la due diligence ESG qui met en lumière les

pratiques de gouvernance de l'entreprise puis tout au long du financement via le questionnaire ESG, la participation d'un membre de l'équipe aux Comités d'Administration ou de Surveillance des participations, et via un suivi régulier des controverses.

Enfin, le Fonds peut faire face à certaines limites dans les méthodes évoquées précédemment. Cela peut notamment se manifester par un manque de quantité et/ou de qualité de la donnée collectée issue des questionnaires ESG envoyés annuellement.

B. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de la réglementation SFDR.

C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds est un produit financier qui s'inscrit dans le cadre de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 en termes d'informations précontractuelles puis annuellement tous les ans jusqu'à la fin de vie du fonds.

Dans le cadre de la stratégie d'investissement du Fonds, les critères Environnementaux, sociaux et de Gouvernance (ou « ESG ») seront un des éléments d'appréciation de la Société de Gestion, sans pour autant être un facteur déterminant dans la prise de décision.

Préalablement à chaque opération financière, la politique d'exclusion de la Société de Gestion est appliquée. Les actifs des fonds gérés par idiCo ne sont pas orientés vers des entreprises dont l'activité principale relèverait de l'un des secteurs suivants :

1. La production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés
2. La production de tabac
3. La fabrication et le commerce d'armes et de munitions militaires
4. La fabrication de mines anti-personnelles et/ou de bombes à fragmentation ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes
5. Les jeux de hasard et casinos
6. La pornographie
7. Production d'électricité à partir du charbon, du pétrole et du gaz naturel
8. Extraction de pétrole et de gaz conventionnels
9. Extraction de charbon thermique et de pétrole et de gaz non conventionnels

La Société de Gestion procède ensuite à une due diligence ESG avec notamment une analyse des risques de durabilité. Si nécessaire, des due diligence ESG approfondies peuvent également être entreprises. Le risque en matière de durabilité s'entend comme tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Il s'agit donc pour la Société de Gestion d'identifier avant chaque investissement les impacts négatifs d'un investissement du fonds sur l'environnement, sur la politique sociale et la bonne gouvernance de la société.

Parmi les caractéristiques environnementales et/ou sociales suivies par la Société de Gestion dès la réalisation d'un investissement, il faut noter :

- Critères environnementaux :

- Politique de réduction des gaz à effet de serre
- Initiatives environnementales mises en œuvre pour diminuer l’empreinte carbone des produits et services des participations
- Initiatives visant à réduire la consommation d’eau

- Caractéristiques Sociales :
 - Actionnariat salarié (en % des salariés)
 - Parité (% de femmes dans l’entreprise)
 - Prévention des accidents du travail

- Caractéristiques liées au principe de bonne gouvernance :
 - Transparence de la rémunération des dirigeants
 - Comité d’audit Indépendance du conseil d’administration / conseil de surveillance
 - Mise en place d’une politique RSE

Ces critères permettent à la Société de Gestion d’évaluer chaque participation, d’identifier les axes d’amélioration et de proposer des plans d’actions permettant une meilleure prise en compte de ces aspects par chaque participation. Ces mêmes critères sont suivis chaque année sur l’ensemble des participations du fonds et permettent d’analyser la progression de chaque participation.

Le fonds a par ailleurs opté pour le Label Relance imposant un niveau d’investissement d’au moins 60% en France. Dans le cadre de l’obtention du Label Relance par le Fonds :

- le taux d’analyse ESG du portefeuille du Fonds sera d’au moins 75%, et
- la Société de Gestion mettra à disposition sur son site Internet, sur une base semestrielle, un rapport sur la stratégie ESG suivie par le Fonds. Le rapport est à retrouver à l’adresse suivante : <https://idico.fr/engagements/>

D. Stratégie d’investissement

Le Fonds investit dans des entreprises dans le cadre d’opérations majoritaires ou minoritaires de capital développement et de transmission et plus généralement de financement d’entreprises (qui pourront prendre la forme d’opérations de leverage buy out (LBO)). Le Fonds investit généralement dans des entreprises dont la valeur d’entreprise se situe principalement entre quarante millions (40.000.000) d’euros et trois cents millions (300.000.000) d’euros (cette valeur étant appréciée à la date du premier investissement du Fonds dans l’entreprise concernée).

Le Fonds se concentre sur des entreprises ayant un potentiel de transformation, à travers la croissance (organique et externe) et l’amélioration des performances (y compris les facteurs ESG). Le Fonds intervient dans une large gamme de secteurs, et investit, sans que cette liste soit limitative, dans des sociétés présentes sur les domaines et marchés (i) des services aux entreprises, (ii) des soins et de la santé et (iii) de la technologie.

Le Fonds investit principalement dans des entreprises dont le siège et/ou les intérêts commerciaux sont généralement situés en France.

Le Fonds investit dans des Entreprises dans le cadre d’opérations majoritaires ou minoritaires de capital développement et de transmission et plus généralement de financement d’entreprises (qui pourront prendre la forme d’opérations de leverage buy out (LBO)).

Pour ce faire, le Fonds a mis en place un processus de gestion ESG afin de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues, à travers :

- L’application de la politique d’exclusion,
- La réalisation d’une due diligence ESG lors de la phase de sélection par un prestataire externe,

- Tout au long de la vie du financement, un suivi annuel de la performance ESG est réalisé grâce aux informations collectées via un questionnaire ESG. Ce questionnaire donne lieu à une notation ESG et à un reporting ESG annuel qui présente les progrès et les axes d'amélioration des participations.

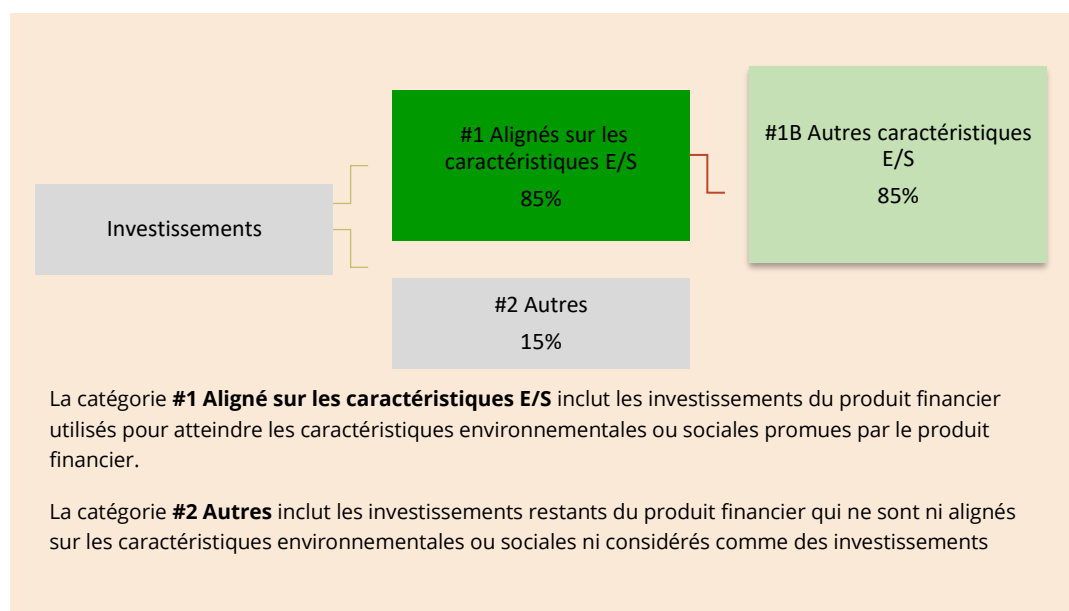
De plus, le Fonds met en place plusieurs mesures pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies :

- La due diligence réalisée lors de la sélection des entreprises analyse les pratiques de gouvernance de l'entreprise et met en lumière le degré de maturité de l'entreprise vis-à-vis des pratiques de bonne gouvernance.
- Le questionnaire ESG, envoyé annuellement aux participations, comprend des questions sur la gouvernance de l'entreprise. Les questions abordent les enjeux sur l'indépendance du Conseil d'Administration ou de Surveillance, la parité au sein du Conseil, le suivi des controverses, la rémunération, l'éthique, etc. De plus, la notation ESG, calculée à partir du questionnaire, intègre des critères liés à la gouvernance.
- Un représentant d'idiCo participe aux comités de Surveillance ou d'Administration de chaque participation. Il peut donc s'assurer de la bonne gouvernance de l'entreprise, aborder le sujet pendant les réunions et connaître les décisions prises à l'issue des comités.

E. Proportion d'investissements

A partir de la clôture de l'exercice suivant l'exercice de la Constitution, le Fonds est investi au minimum à 85% dans des entreprises appartenant à la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » et plus précisément appartenant à la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ».

Le Fonds pourra investir dans la limite de 15% de l'actif net dans des liquidités pour couvrir certains frais dont les frais de gestion. Ces liquidités appartiennent à la catégorie « #2 Autres ».



F. Contrôles des caractéristiques environnementales ou sociales

L'indicateur de durabilité utilisé par le Fonds pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds est la notation ESG des entreprises investies dont la méthodologie a été développée en interne. Cette notation propriétaire est donc disponible et peut être contrôlée à tout moment par l'équipe de gestion du Fonds.

Le Fonds a mis en place plusieurs mesures de contrôles des caractéristiques environnementales ou sociales :

- La politique sectorielle d'exclusion : elle permet de limiter l'exposition du Fonds à certains secteurs présentant des risques ESG jugés importants.
- La due diligence ESG réalisée par un prestataire externe. Celle-ci permet d'identifier les sujets ESG matériels pour l'entreprise et ainsi pouvoir les suivre et les contrôler annuellement via le questionnaire ESG.
- Le questionnaire ESG envoyé annuellement aux participations permet de contrôler le respect des caractéristiques environnementales et sociales, et si des enjeux matériels ont été mis en évidence, de pouvoir les suivre. Les questions abordées sont par exemple :
 - Pour le pilier Environnement :
 - La société a-t-elle identifié les principaux risques liés aux matières premières dans sa chaîne de valeur ?
 - Si l'entreprise est active dans un secteur à fort impact climatique, quelle est sa consommation totale d'énergie ? L'entreprise a-t-elle déjà réalisé une évaluation de son empreinte carbone ? Si oui, merci d'indiquer le total des émissions du Scope 1, Scope 2 et Scope 3
 - Si l'entreprise est exposée à un ou plusieurs risques significatifs, précisez en indiquant quelles mesures de gestion de risques ont été définies ? La société a-t-elle mise en place une politique de gestion de l'eau ? L'entreprise a-t-elle réalisé une évaluation de son empreinte biodiversité ?
 - L'entreprise a-t-elle formalisé une politique environnementale ? Si oui, est-ce que l'entreprise a formalisé une politique de réduction des gaz à effet de serre ?
 - Etc.
 - Pour le pilier Social :
 - Donnez l'effectif total salarié en ETP permanent à la fin de l'année précédente
 - Donnez le nombre d'embauches en ETP permanent sur la période
 - Donnez le nombre de femmes employées en ETP permanent
 - Donnez le nombre de travailleurs handicapés en ETP permanent
 - La société a-t-elle calculé son index d'égalité professionnelle ?
 - Part des collaborateurs ayant reçu une formation.
 - Part d'actionnaires employés (en % de l'effectif de la société et hors dirigeants ?
 - Quel est le taux de fréquence des accidents du travail au cours de l'année ?

- La société a-t-elle mis en place une politique de prévention des accidents du travail ?
- Etc.
- Pour le pilier Gouvernance :
 - Quel est le pourcentage de membres indépendants au sein de Conseil d'Administration ou de Surveillance ?
 - Quel est le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration ou de Surveillance ?
 - L'entreprise a-t-elle mis en place des règles de transparence dans la rémunération des dirigeants ?
 - L'entreprise a-t-elle mis en place une politique RSE ?
 - L'entreprise a-t-elle formalisé un code d'éthique/de conduite ?
 - Les critères sociaux sont-ils pris en compte par l'entreprise dans l'analyse de la chaîne des fournisseurs ?
 - L'entreprise a-t-elle connu un litige en matière de déontologie des affaires au cours de l'année écoulée ?
 - Etc.
- La notation ESG issue du questionnaire ESG permet d'évaluer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales de la participation.

G. Méthodes

L'atteinte des caractéristiques sociales ou environnementales est déterminée grâce à plusieurs mesures :

- La politique d'exclusion qui permet de s'assurer que l'entreprise n'a pas d'activités dans les secteurs exclus par le Fonds.
- La due diligence ESG qui évalue la matérialité des enjeux ESG et établit des plans d'améliorations.
- Le questionnaire ESG envoyé annuellement et la notation qui en découle, qui permettent de mesurer l'évolution et l'atteinte des caractéristiques sociales ou environnementales.
- La participation au board des sociétés pour s'assurer de la bonne gouvernance de l'entreprise, aborder les sujets ESG pendant les réunions et connaître les décisions prises à l'issue des comités.

H. Sources et traitement des données

Un questionnaire ESG est envoyé annuellement aux participations permettant de collecter les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds.

Les données sont ensuite analysées en interne par l'équipe de gestion, qui s'assure aussi de la qualité de la donnée collectée. Enfin, les données permettent de calculer la notation ESG annuelle de la participation et donc sa performance relative aux sujets ESG.

I. Limites aux méthodes et aux données

Les principales limites relatives aux méthodes utilisées et au traitement des données sont :

- La quantité de données : les participations peuvent ne pas répondre à toutes les questions du questionnaire ESG ou répondre de manière incomplète ;
- La qualité des données : certaines réponses aux questionnaires peuvent manquer de précision ;
- Le fait que les données ne soient pas auditées par un tiers.

Malgré ces limites, l'équipe de gestion s'assure que la couverture de données issues des questionnaires est suffisante et de la qualité des données afin de les analyser et d'en tirer une notation ESG.

J. Diligence raisonnable

Pour chaque investissement, un prestataire externe effectue une analyse ESG. Cette due diligence permet d'identifier la matérialité des enjeux ESG de l'entreprise. Les conclusions de la due diligence ESG sont formalisées dans la note d'investissement présentée en Comité d'Investissement, qui met en avant les bonnes pratiques et les points d'attention relevés durant l'analyse. Si les conclusions de la due diligence sont insuffisantes, cela peut amener à l'exclusion de l'entreprise du processus de financement.

K. Politiques d'engagement

Le Fonds a mis en œuvre une politique d'engagement qui se manifeste par :

- La participation d'un représentant idiCo aux comités de Surveillance ou d'Administration de chaque participation. Il peut donc s'assurer de la bonne gouvernance de l'entreprise, aborder le sujet pendant les réunions et connaître les décisions prises à l'issue des comités.

L. Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produits financiers, « indice de référence désignés »

Etant donné l'objectif de gestion du fonds, aucun indice de référence n'a été désigné.